



Instinctivement Nature

NUMÉRO 64 - AVRIL 2020

LE CHASSEUR HAUT-SAVOYARD



JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA HAUTE-SAVOIE





SAGA
NUTRITION

ZA de Lagat • 63120 COURPIERE

04.73.53.25.00 • www.saga-nutrition.com



Livraison à partir de 3 sacs jusqu'à 32 palettes
Nous contacter pour les conditions

TRADITION



Excellente digestion et appétence avec nos croquettes



CHASSE PRO
QUALITÉ PROFESSIONNELLE



www.fiduciaire-jfpissetta.com

La Fiduciaire des Chasseurs

Comptabilité - Révision - Audit - Transmission - Conseils
Spécialiste en relations et implantations transfrontalières



FIDUCIAIRE JF PISSETTAZ



FIDUCIAIRE DE LA CORRATERIE

ANNECY-LE-VIEUX - ARCHAMPS - BUCAREST - CANNES - CHAMBERY - CHAMONIX - CHÂTEL - COURCHEVEL - DOUVAIN - FAVERGES - GENÈVE - MOUGINS - SALLANCHES - THONON-LES-BAINS - TUNIS

www.felix-creation.fr



ÉDITO



« RÉSILIENCE »



L'actualité planétaire a raison de nos microcosmes. Les chasseurs ne sont pas épargnés. Alors que nous étions au cœur de nos réunions de printemps avec vos présidents d'association, nous avons été contraints de laisser place à un défi de taille, celui de la santé et de la prévention sanitaire face au terrible virus covid-19.

Cette année 2020 s'annonçait très chargée avec la réforme de la chasse, le lancement du schéma départemental de gestion cynégétique, les nouvelles missions de service public (gestion des ACCA et du plan de chasse), les nouveaux statuts et règlements des ACCA. Le confinement général a transformé cet ambitieux programme en un lourd et délicat parcours du combattant. Il nous faut affronter avec réalisme et sérénité une situation jamais connue où tout est bousculé et doit être repensé dans le temps et sur la forme pour avancer coûte que coûte. Nous devons assumer nos responsabilités et nos charges. Nous le ferons sagement, pas à pas, avec des aménagements le cas échéant, à l'instar de l'annulation de notre assemblée générale annuelle.

Nous devons faire de légitimes concessions, faire preuve d'unité pour préparer au mieux la prochaine saison. Je sais pouvoir compter sur chacun et vous remercie d'avance de l'état d'esprit solidaire qui nous animera tous.

Nous n'avons pas pu terminer nos réunions de pays et j'espère pouvoir le faire prochainement. Je salue le climat et le sérieux des rencontres. Nous avons abordé le surcroît des missions qui nous incombent, débattu des nécessaires ajustements financiers à accepter. Les comités de gestion de pays ont préparé avec rigueur un plan de chasse chevreuil stable pour les trois prochaines années, autour de 2800 animaux.

J'ai participé au congrès des présidents de fédérations de chasseurs qui se tenait à St-Malo. Nous avons entériné, dans une grande unanimité, les résolutions présentées, les nouveaux statuts des fédérations, les cotisations et échangé sur les dossiers majeurs du moment, tels que la réforme cynégétique, la création de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la défense de la ruralité, la question du plomb, l'indemnisation des dégâts de gibier.

Votre Fédération n'a pas ménagé ses efforts pour poursuivre ses développements prospectifs en matière de communication, d'animation scolaire et périscolaire. Une rencontre avec l'inspection d'académie permet d'envisager une future collaboration fructueuse avec l'éducation nationale en matière d'éveil à l'environnement de nos jeunes. Ce projet fait partie des actions éligibles au titre de l'écocontribution des chasseurs, pour laquelle deux dossiers ont d'ores et déjà été présentés en faveur du suivi des grands ongulés et du tétras lyre.

Il en va aussi du suivi du loup. Les problèmes s'intensifient avec la hausse des effectifs. C'est le cas en Haute-Savoie avec des meutes reproductrices dans le Chablais, les Aravis et les Glières, des observations d'individus ou de prédateurs dans les pays du Roc d'Enfer, du Mont-Blanc, d'Arve et Giffre, des Bauges ou des Voirons. Des rencontres ont été organisées par le Préfet et le sous-préfet de Thonon. Les chasseurs apportent leur soutien aux éleveurs. Nous militons activement en faveur d'une gestion du grand prédateur par massif. Nous allons organiser à l'automne, avec la Fédération Nationale des Chasseurs, un colloque pour favoriser une position unanime des chasseurs français. Si le loup a sa place, sa gestion ne doit pas être privilégiée au détriment des autres espèces sauvages et de la biodiversité, au détriment de toutes les richesses qui font l'attrait et la vie de nos territoires. Tout est lié, tout est question d'équilibre.

Je fais miens les propos de notre Président, Willy Schraen, au dernier congrès : "les valeurs de la chasse et de la ruralité sont de belles valeurs. Elles doivent être protégées". Le dur moment qui nous éprouve exige de nous beaucoup de résilience. Sachons en être à la hauteur et témoigner de notre capacité à absorber cet imprévu, fort de ces valeurs qui nous font vivre.

Restez prudents et prenez soin de vous.

**Votre Président,
André MUGNIER**





SOMMAIRE

INFORMATION NATIONALE

Réforme financière nationale de la chasse- - - - -	06
--	----

LA VIE DE VOTRE FÉDÉRATION

Traitement des déchets de venaison liés à la chasse - - - - -	08
Les finances de la fédération départementale des chasseurs - - - - -	10
Retours d'actualités - - - - -	12
La gestion du sanglier en Haute-Savoie- - - - -	14
La politique ENS du département et l'engagement des chasseurs - - - - -	16

INTERVIEW

Yvon Crettenand, biologiste valaisan - - - - -	18
--	----

LA VIE DE VOTRE FÉDÉRATION

L'union des ruraux - - - - -	20
Les animations en milieux scolaires - - - - -	21

LA VIE DES PAYS CYNÉGÉTIQUES

Pays cynégétique des Dranses- - - - -	22
Pays cynégétique du Mont-Blanc - - - - -	24
Pays cynégétiques des Bauges et des Glières - - - - -	26
Pays cynégétique des Aravis - - - - -	27

LA VIE DES ASSOCIATIONS

ASDCGG : calendrier des tirs 2020- - - - -	28
AFACCC des Savoie : chiens courants en fête ! - - - - -	29

SOUVENIR

Hommage aux chasseurs disparus - - - - -	30
--	----

32/14
à partir de:

15€⁵⁰ttc*

le sac de 20KG

CROQUETTES CHASSE

ASD
GROSSISTE EN NUTRITION ANIMALE
TEL: 06 09 61 41 26



Livraison dans toute la France

Croquettes sans céréales
Chiots
Éleveurs
Chats
Chasseurs

*Prix Palette
Palette de 39 ou 36 sacs
suivant les références
suivant la zone géographique

CROQUETTES CHASSE

DOG TONIC 32/14
DOG PERFORMANCE 30/15
DOG ACTIVE 28/14
DOG VITAL 24/10
JUNIOR
27/13 FRANCAISE





PATES PRECUISES DE SAVOIE

PATES ET VIANDES 12,5KG
PATES LAIT ET VITAMINES 7,5KG
PATES LAIT ET VITAMINES 15KG
HUILE DE SAUMON



WWW.ANIMAL-SERVICES-DISTRIBUTEUR.COM

PATRICE.GILLIBERT@SFR.FR



LE CHASSEUR HAUT-SAVOYARD
NUMÉRO 64 - AVRIL 2020

Directeur de publication
Philippe ARPIN

Rédacteur en chef
Guillaume COURSAT

Comité de rédaction
MME OBERSON
MM. COQUILLARD, LEVRAY, MANIGLIER,
MUGNIER, NICOLLIN, POËNCET, ARPIN, COURSAT

Publicité
FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE-SAVOIE
142 impasse des Glaïses - 74350 VILLY-LE-PELLOUX
☎ 04 50 46 89 21 / fax 04 50 46 88 89

Imprimerie
Imprimerie GUTENBERG
9 r de la Barrade - ZI du pont de Tasset
74960 MEYTHET
☎ 04 50 67 00 38

Réalisation
Guillaume COURSAT
Fédération des Chasseurs de la Haute-Savoie



<http://www.chasseurs74.fr>







INFORMATION NATIONALE

RÉFORME DE LA CHASSE : Ce qui va changer au quotidien...

La réforme de la chasse est engagée depuis 2018 par Willy Schraen et l'ensemble du conseil d'administration de la fédération nationale des chasseurs (FNC). Si la validation nationale du permis de chasser à 200 € et les autres mesures financières sont effectives depuis la campagne cynégétique 2019-2020, consécutivement, d'autres mesures réformistes sont entrées en application depuis le 1er janvier 2020.

C'est la loi chasse du 24 juillet 2019 et le décret du 23 décembre 2019 qui ont modifié les missions des fédérations des chasseurs. Retour sur ces évolutions qui impactent les délégations de service public des fédérations départementales mais aussi le fonctionnement des ACCA ainsi que ses bases réglementaires.

Désormais, nombre de dispositions régaliennes sont opérationnelles. Si le préfet de chaque département garde in-fine la tutelle de la chasse et des ACCA (droit de regard sur les activités des ACCA, mise sous tutelle après avis de la FDC), plusieurs de ses compétences décisionnelles sont **transférées au président de la fédération départementale des chasseurs**. Elles sont de trois ordres : administrative et associative pour la gestion des ACCA ou liées au plan de chasse.

La compétence administrative

Désormais, c'est le président de la fédération qui prendra les décisions administratives relatives : aux créations d'ACCA/AICA, fusions d'ACCA/AICA, à l'approbation des oppositions cynégétiques ou de conscience, aux retraits/réintégrations de terrains, à la gestion des enclaves, aux retraits d'agrément d'ACCA, à la création ou modification de réserves de chasse et de faune sauvage. Il aura compétence pour valider ou non les demandes administratives afférentes dans le strict cadre réglementaire des textes en vigueur et de la jurisprudence...

La compétence associative

Elle concerne l'approbation des statuts d'ACCA et d'AICA ainsi que des règlements intérieurs de chasse (RIC). Elle touche aussi aux sanctions disciplinaires à l'encontre de chasseurs membres contrevenants,



proposées par le conseil d'administration d'une ACCA ou d'une AICA. Le président de la FDC aura, là aussi, compétence pour valider ou non les demandes dans le strict cadre réglementaire des textes en vigueur et de la jurisprudence.

La compétence du plan de chasse

Dorénavant, c'est le président de la FDC qui signera les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse de chaque détenteur de droit de chasse. La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) est supprimée à ce titre. Le président prendra sa décision, après avis de la chambre d'agriculture, de l'office national des forêts, de l'association départementale des communes forestières et de la délégation régionale du centre national de la propriété forestière, sur les demandes d'attributions de chaque détenteur discutées préalablement et collégialement au sein des comités de gestion de chaque pays cynégétique. Dans le cadre de ces nouvelles délégations de service public, chaque décision fera l'objet d'une publication dans un répertoire officiel consultable en ligne. La fédération devra en outre assurer la défense des décisions prises devant les juridictions administratives et assumer la gestion financière des éventuels contentieux.

Et pour les ACCA

Des nouveaux statuts et RIC de référence nationale devront être entérinés par les assemblées générales des ACCA. Ils restent pour l'essentiel conformes à l'existant mais prévoient, entre autre, que les conseils d'administration (CA) des ACCA puissent dorénavant être constitués de 3, 6 ou 9 membres. Par ailleurs, la règle électorale évolue. Le renouvellement des CA se fera tous les trois ans et de manière intégrale en lieu et



INFORMATION NATIONALE

RÉFORME DE LA CHASSE : Ce qui va changer au quotidien...

Reconquête de la biodiversité

Le jargon l'appelle eco-contribution. Le principe est novateur et découle de la loi chasse de juillet dernier. Il montre tout l'engagement des chasseurs en faveur de la préservation de la nature et de la reconquête de la biodiversité. Les chasseurs sont à l'origine de cette contribution conséquente. Lors de la validation annuelle de son permis de chasser, chaque chasseur abonde ce fonds à hauteur de 5 € et pour chacun d'entre eux l'Etat rajoute 10 € ; soit annuellement, en France, une manne

annuelle de près de 16 millions d'euros qui seront intégralement investis dans le soutien ou la réalisation de suivis de faune sauvage, de réhabilitations des habitats naturels ou encore d'informations et de sensibilisations du public à la préservation de la nature. Ce fonds permettra de financer des opérations correspondantes à ces thèmes initiées par les ACCA et leur fédération notamment. Un plus indéniable pour conforter nos initiatives locales. D'ores et déjà deux dossiers départementaux ont été présentés par la fédération de la Haute-Savoie.

Et pour les chasseurs

Des règles déjà bien connues et appliquées en Haute-Savoie ont été scellées dans le marbre. Désormais, c'est la loi nationale qui oblige le port de gilet fluorescent lors de la participation à toute action de chasse collective au grand-gibier. Aussi, pour ce type de chasse, la pose de panneaux temporaires sur ou à proximité des voies publiques est obligatoire. De manière décennale, chaque chasseur devra suivre une remise à niveau obligatoire sur les règles élémentaires de sécurité (formation sécurité). Il est bien entendu que ces trois règles peuvent être complétées par les schémas départementaux de gestion cynégétique.



© Guillaume Coursat

place des renouvellements par tiers tous les deux ans actuels. L'année 2020 sera l'année « 0 » de référence. Chaque ACCA va donc devoir dès cette année procéder au renouvellement de ses statuts et de de son RIC ainsi qu'à la réélection complète de son conseil. Concernant les dispositions relatives aux réserves de chasse et de faune sauvage, elles maintiennent l'obligation de créer une ou plusieurs réserves à concurrence d'un minimum de 10% du territoire chassable. En revanche, elles prévoient que ces réserves soient constituées en faveur du petit

gibier. Elles ne peuvent concerner le grand gibier que par exception lorsque l'état des populations le justifie et qu'il est établi que la réserve n'aura pas d'incidence négative sur le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (dégâts agricoles ou sylvicoles). Ainsi, la mise en place d'une réserve peut prévoir l'exécution d'un plan de chasse ou la chasse du sanglier en son sein si nécessaire. Elle devra être compatible avec la quiétude et la préservation du petit gibier.

G.C.



SAISON 2020 : le service de validation de votre permis de chasser bientôt à votre disposition

En dépit de cette période compliquée de confinement, les collaborateurs de la fédération ont travaillé d'arrache-pied, notamment pour préparer la nouvelle campagne qui se profile déjà à l'horizon.

Objectif

Vous permettre dès le mois de juin de disposer de toutes les informations pour valider à votre guise votre permis de chasser. Performance et écoute demeurent les maîtres mots des collaboratrices qui seront à votre écoute. Les interrogations sont légitimes et nombreuses face aux restrictions mises en place et qui vont vraisemblablement durer encore, sous une forme ou sous une autre, dans les semaines à venir.

Lancement de la saison

- ✓ Un mailing va être adressé, comme chaque année, fin mai, à tous les chasseurs. Vous y retrouverez le bon de commande habituel, toutes les recommandations utiles et vous pourrez choisir votre mode de validation : par courrier ou par internet.
- ✓ **N'hésitez plus à valider en ligne** sur www.chasseurs74.fr : ce moyen est simple, rapide et sécurisé. En temps de précaution sanitaire, il apparaît par ailleurs comme la modalité la plus adéquate.
- ✓ Une ouverture du guichet est prévue à compter du 2 juin. Comme d'habitude, les validations ne seront traitées qu'en ligne ou par correspondance. **Il n'y aura aucun accueil physique au siège de la fédération.**

La validation

Des prix fortement réduits et stables par rapport à 2019, hormis la redevance d'Etat réévaluée de 1%.

- ✓ Un permis national à prix très attractif permettant de chasser partout sur le territoire national.
- ✓ Un permis départemental permettant de chasser en Haute-Savoie au moindre coût.
- ✓ Un contrat d'assurance Responsabilité Civile à des conditions avantageuses proposé à ceux qui le souhaitent.

Chasse de la bécasse

Les chasseurs qui souhaitent pratiquer cette chasse doivent le signifier sur leur bon de commande et choisir entre le carnet papier ou l'application smartphone Chassadapt.



LA VIE DE LA FÉDÉRATION

Traitement des déchets de venaison, vers une couverture départementale

Le précédent schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) 2013-2019 de la Haute-Savoie avait inscrit le besoin d'engager une réflexion sur la mise en place de solutions de traitement des déchets de venaison liés à la chasse. Cet objectif a été renforcé par le schéma actuel 2019-2025. La fédération porte l'ambition de disposer d'une couverture intégrale du département à l'horizon 2022. Chaque territoire de chasse devrait disposer alors d'une solution viable pour la gestion de ses déchets de venaison.

En Haute-Savoie, le volume des déchets de venaison liés à la chasse du grand gibier (têtes, pattes, peaux, viscères) est évalué à environ 80 tonnes. Forte de cet objectif de traitement, la fédération s'est mise en ordre de marche autour d'un groupe de travail représentatif des situations départementales. La réflexion a été l'occasion d'évaluer les besoins, de dresser les seuils de faisabilité selon les différentes solutions et surtout d'écarter celles qui étaient trop difficiles ou impossibles à mettre en œuvre (méthanisation par exemple).

La collecte des déchets par une société d'équarrissage est rapidement apparue comme la solution la plus pertinente et duplicable à grande échelle. La fédération s'est cependant penchée sur les diverses alternatives existantes. Toutes présentaient des contraintes rédhibitoires :

- ✓ La méthanisation : elle s'avère inapte à traiter ces déchets pour des raisons sanitaires et de faiblesse de rendement ;
- ✓ Les fosses d'enfouissement : elles ne se sont pas posées comme solutions viables en raison du tissu urbain important et de la protection de la ressource en eau potable ;
- ✓ Le stockage en grand volume : s'il permet de minorer les coûts de l'équarrissage, il n'est pas apparu comme une solution viable en raison de la nécessité de classer les sites de stockage comme site à risque pour l'environnement ;
- ✓ Le stockage dans des bacs spécifiques et ramassage par l'équarrisseur : la fréquence des collectes était trop importante pour éviter les gênes olfactives et sanitaires ;
- ✓ Le stockage en volume réduit dans des bacs

Ce que dit la loi...

Le Code Rural prévoit «l'interdiction de jeter en quel que lieu que ce soit les sous-produits d'animaux». Les déchets de venaison liés à la chasse en font partie.

Propos complétés par le code de l'environnement qui précise que «toute personne produisant des déchets susceptibles de porter préjudice à la Nature ou à l'Homme est tenue de les éliminer».

Notons que les règlements européens apportent une tolérance dans les pratiques. Ils reconnaissent notamment l'importance des déchets de venaison dans les chaînes alimentaires. Aujourd'hui, ce sont les bonnes pratiques qui prévalent selon les territoires, les quantités de déchets produites et les risques pour l'Homme.

d'équarrissage entreposés dans des chambres froides spécifiques. Solution envisageable mais induisant un lourd investissement.

L'équarrissage, un passage clef

C'est sur la base des 80 tonnes de déchets à traiter que les discussions avec l'équarrisseur ont débuté. Avec un coût du traitement de 300 € par tonne traitée et de 72 € par collecte (transport) et à raison d'une collecte toutes les deux semaines, le budget de fonctionnement est vite apparu comme un frein au projet.

Séduite par ce projet sanitaire, la Région Auvergne Rhône-Alpes s'est engagée à soutenir ce projet et a permis de débloquer la situation, et d'ouvrir de nouvelles perspectives. Elle a accepté de soutenir la démarche



© Guillaume Coursat

LA VIE DE LA FÉDÉRATION

Traitement des déchets de venaison, vers une couverture départementale

à hauteur de 80% sur l'investissement du matériel permettant la prise en charge de ces déchets de venaison. Ainsi, la solution de bacs d'équarrissage avec chambre froide spécifique est devenue envisageable en permettant d'espacer les fréquences de collecte et de stocker dans de bonnes conditions les déchets.

Pour couvrir le département et offrir à chaque territoire un point de collecte de proximité via cette solution, la création d'une trentaine de points serait nécessaire ; chacun d'entre eux regroupant plusieurs sociétés de chasse.

Première vague

En 2018 et 2019, les premiers points de collecte ont été lancés : Chamonix, Vacheresse, Bonneville, Saint Jorioz, Samoëns. Aujourd'hui, deux de ces sites sont opérationnels, les autres fonctionneront pour la prochaine saison de chasse (2020). Ces secteurs avaient été ciblés prioritairement en raison de leurs importants tableaux de chasse grand-gibier et de leur volontarisme dans ce projet. En parallèle, des conventions ont été passées avec les intercommunalités des vallées de Thônes et du pays du mont Blanc pour avoir recours à des dispositifs existants. Ainsi, le potentiel de collecte est évalué à ce jour à un peu moins de 40 tonnes, soit presque la moitié de la production départementale.

Fonctionnement...

Pour parvenir à un fonctionnement harmonieux et équitable de ces points de collecte, plusieurs décisions importantes ont été prises. L'assemblée générale de la fédération des chasseurs a validé en 2017 la mise en place d'une contribution solidaire de **70 € par société** et de **3 € par prélèvement grand gibier** afin de couvrir

les frais d'équarrissage. Localement, la rédaction de conventions de fonctionnement régissant l'implication de chacune des sociétés concernées garantit une organisation optimale pour que les chasseurs puissent déposer leurs déchets et l'équarrisseur venir les récupérer au moment opportun.

Aujourd'hui, de nouveaux points de collecte sont à l'étude et permettraient d'étendre la couverture du dispositif vers : le secteur de Viuz-en-Sallaz, le nord du Grand Annecy, le secteur de Faverges et la cluse du Lac, la Vallée de d'Aulps et la Vallée d'Abondance, le pays du Gavot, le secteur du Vuache et de la Semine, les secteurs de l'Albanais, du Bas-Chablais et la vallée verte.

Tous n'en sont pas au même stade d'avancement avec des prises de contacts auprès des chasseurs, auprès des élus et/ou des services techniques des intercommunalités. Nonobstant la complexité de sa mise en œuvre, la collecte des déchets de venaison est bel et bien un projet fédérateur tant ses intérêts sanitaires sont prégnants. Si l'aide de la Région (que l'on doit remercier chaleureusement) permet d'envisager sereinement le développement du dispositif, la recherche de l'emplacement adéquat, à la fois pour les chasseurs mais aussi pour les élus qui mettent parfois à disposition des espaces publics (déchetterie, maison de la nature, ...) est parfois plus complexe mais permet aussi, autant que faire se peut, de trouver des compléments de financement pour les chasseurs locaux.

Par cette synergie de moyens, l'objectif 2022 n'a jamais semblé aussi accessible même si la route est encore longue pour les chasseurs qui font, une fois encore, œuvre d'utilité publique.

J.C.





LA VIE DE LA FÉDÉRATION

Les finances fédérales...

Le Conseil d'Administration de la fédération a le plaisir de vous présenter le résultat consolidé de l'exercice comptable arrêté au 30/06/2019. Le résultat déficitaire à hauteur de 21 216,98 €, demeure mesuré. Il est en lien étroit avec l'ampleur des activités de la fédération. En effet, les enjeux auxquels la chasse haut-savoyarde est confrontée sont nombreux et obligent à réagir rapidement et avec efficacité. Je veux bien entendu parler des enjeux environnementaux, sociaux, territoriaux, sans oublier celui de la communication auprès du grand public. La gestion rigoureuse et habituelle des finances fédérales a garanti une maîtrise de tous les grands postes de fonctionnement. L'objectif recherché reste d'assurer la réalisation des missions toujours plus conséquentes qui incombent à la fédération, tout en garantissant la pérennité de la structure.



© Guillaume Coursat

La réforme financière de la chasse n'a pas impacté ce résultat puisqu'elle est mise en place sur l'exercice en cours saison 2019/2020. Elle concerne en revanche totalement le budget prévisionnel 2020/2021. Pour mémoire, les principaux axes financiers de cette réforme sont les suivants :

- ✦ diminuer considérablement le coût du permis de chasser national ramené de 400 € à 205 € et favoriser ainsi la mobilité des chasseurs,
- ✦ réorienter une partie des flux financiers cynégétiques pour doter les instances nationales et régionales des moyens d'agir efficacement au service des chasseurs,
- ✦ mettre en place une nouvelle contribution obligatoire assise désormais sur les territoires et non plus sur les chasseurs. Cette contribution a vocation à assurer le financement de la gestion du grand gibier, de la prévention, de l'indemnisation des dégâts et plus largement des missions générales et de service public.
- ✦ fusionner les deux comptabilités distinctes en une seule comptabilité globale.

Le budget de l'exercice 2020/2021 a été établi en tenant compte des impacts de cette réforme de la chasse, avec le souci permanent de trouver l'équilibre financier. La réflexion budgétaire prévisionnelle s'avère de plus en plus complexe face aux nouvelles missions confiées, à la diminution régulière du nombre de chasseurs et à l'impact du coût de la vie. En outre, le transfert de compétence lié à la loi de juillet 2019 de l'Etat vers les fédérations concerne à la fois la gestion des ACCA et du plan de chasse. Ces transferts n'étaient pas prévus financièrement. Ils nécessitent une réorganisation interne des services de la fédération et le recrutement afférent.

Le budget 2020/2021 de base ainsi présenté a été établi avec :

- ✦ une cotisation d'adhésion chasseur à la FDC de **95 €**,
- ✦ une contribution territoire des ACCA de **0,32 €** l'hectare,
- ✦ une tarification des bracelets plan de chasse inchangée (pour mémoire, en 2019, les bracelets cerfs ont fait l'objet d'une baisse tarifaire importante),
- ✦ une cotisation grand gibier qui a été supprimée (pour mémoire 21 €).

Sur les bases budgétaires citées précédemment, le budget 2020-2021 ressort avec un résultat prévisionnel déficitaire de 31673,25 €. Afin d'équilibrer celui-ci et de pallier à ce déficit, 2 propositions alternatives ont été présentées aux présidents des ACCA à l'occasion des réunions de pays et avant le confinement.

Eu égard au confinement et comme il n'y a pas eu d'assemblée générale, l'une des deux alternatives sera validée par le conseil d'administration de la fédération, en application des instructions réglementaires nationales, et intégrera les remarques faites par les présidents lors des réunions. L'alternative retenue sera la plus équitable possible pour toutes les ACCA.

Ce budget répondra à notre volonté sans cesse affichée et renouvelée de faire face aux évolutions, de projeter la chasse dans le futur avec la garantie de la pérennité du fonctionnement de la fédération des chasseurs de Haute-Savoie et de sa reconnaissance au niveau départemental, régional et national, de en sa qualité de défenseur de la chasse et d'acteur incontournable de l'environnement.

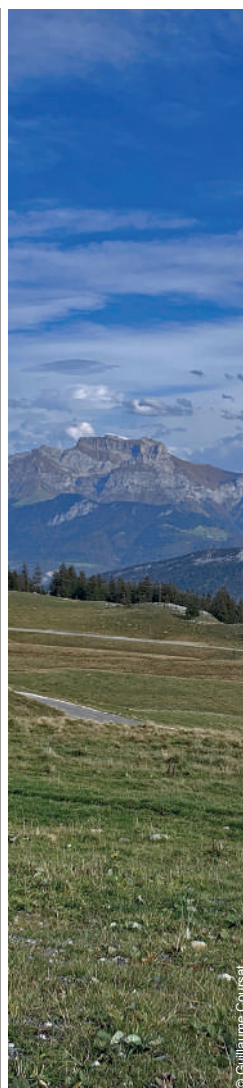
Merci de votre confiance,

**Le Président,
André Mugnier**

LA VIE DE LA FÉDÉRATION

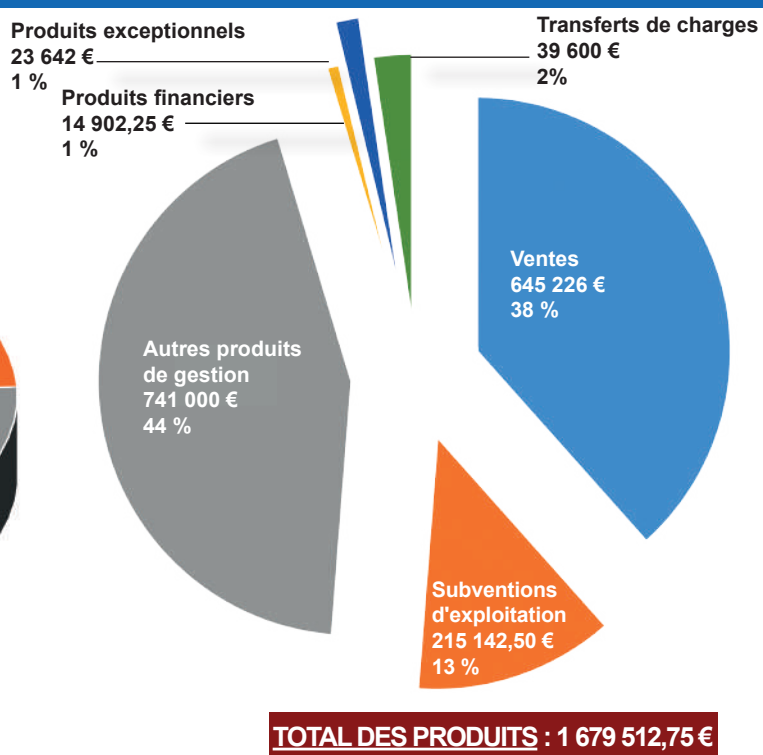
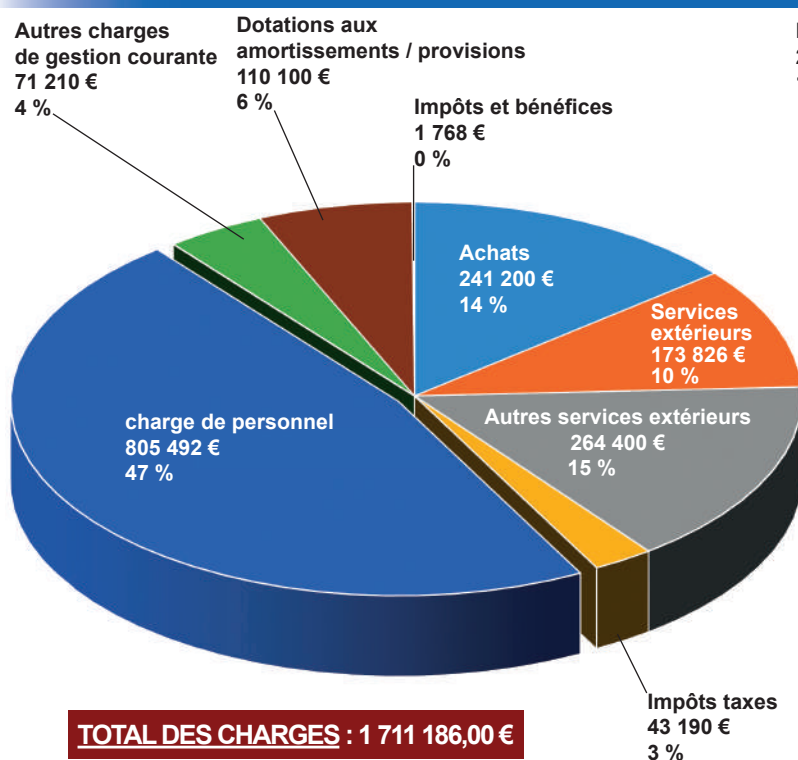
BILAN AU 30 JUIN 2019

ACTIF			
NATURE	BRUT	Amors Provisions	NET AU 30/06/2019
ACTIF IMMOBILISE			
<i>Immobilisations incorporelles</i>	131 533,50 €	107 092,99 €	24 440,51 €
Concessions, brevets et droits assimilés	22 008,34 €	17 979,33 €	
Autres immobilisations incorporelles	109 525,16 €	89 113,66 €	
<i>Immobilisations corporelles</i>	1 419 261,71 €	1 028 496,12 €	390 765,59 €
Terrains et aménagements	135 998,58 €	34 864,77 €	101 133,81 €
Siège social Villy	899 967,59 €	677 532,84 €	222 434,75 €
Installations techniques, matériel et outillage	140 538,02 €	116 072,90 €	24 465,12 €
Autres immobilisations corporelles	242 757,52 €	200 025,61 €	42 731,91 €
<i>Immobilisations en cours / Acompte</i>	138 738,79 €	0,00 €	138 738,79 €
<i>Immobilisations Financières</i>	30 672,50 €		30 672,50 €
ACTIF CIRCULANT			
<i>Stocks</i>	20 538,71 €		20 538,71 €
Stock de Marchandises	20 538,71 €		
Avances et acomptes	0,00 €		
<i>Créances</i>	190 548,73 €		190 548,73 €
Clients et comptes rattachés	49 398,62 €		0,00 €
Autres créances	141 150,11 €		0,00 €
<i>Divers</i>			
<i>Valeurs mobilières de placements</i>	953 072,26 €		953 072,26 €
<i>Disponibilités</i>	1 032 814,64 €		1 032 814,64 €
Comptes Bancaires	1 032 269,27 €		
Caisse	545,37 €		
<i>Charges constatées d'avance</i>	37 619,71 €		37 619,71 €
TOTAL ACTIF	3 954 800,55 €	1 135 589,11 €	2 819 211,44 €



PASSIF	
NATURE	NET AU 30/06/2019
CAPITAUX PROPRES	
Fonds Statutaires	2 212 773,62 €
Réserves Légales	248 319,63 €
Réserves de Gestion	1 178 416,77 €
Réserves Dégâts	720 757,42 €
Réserves Réglementées	457 659,35 €
Réserves d'immobilisation	786 037,22 €
Réserves affectée à la FNPFFS	743 127,57 €
	42 909,65 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-21 216,98 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
Subvention d'investissement	28 880,97 €
Quote-part subventions virée au résultat	0,00 €
PROVISION RISQUES ET CHARGES	
Provision dossiers dégâts	290 212,33 €
Provision dossier Venaison	78 935,71 €
Provision Départ en retraite	50 000,00 €
	161 276,62 €
EMPRUNT	
	9 033,48 €
DETTES FOURNISSEURS et AUTRES	
	44 933,33 €
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
	168 429,43 €
DETTES SUR IMMOBILISATIONS et COMPTES RATTACHES	
	26 928,72 €
AUTRES DETTES	
Subventions à accorder	42 225,38 €
Débiteurs divers	1 500,00 €
Autres charges à payer	5 741,94 €
	34 983,44 €
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
	17 011,16 €
TOTAL PASSIF	2 819 211,44 €

BUDGET 2020 - 2021





LA VIE DE LA FÉDÉRATION

RETOUR D'ACTUALITÉS

La fédération départementale des chasseurs de la Haute-Savoie s'investit quotidiennement au service de la chasse et des chasseurs. Elle est un partenaire actif au service des collectivités territoriales et des décideurs. Si la préservation de la faune sauvage et la conservation durable des territoires naturels et agricoles sont ses leitmotiv, l'information et la communication auprès du grand public sont aussi des orientations fortes voulues par la fédération départementale des chasseurs. Cette double page vise, à titre de retours d'expériences et de manière non exhaustive, à rendre compte d'une partie de son activité.

Groupe national loup

Fin novembre, André Mugnier a représenté la fédération nationale des chasseurs au groupe national loup à Lyon. La situation nationale de l'espèce suscite de nombreux débats avec une répartition des animaux qui poursuit son expansion et des attaques sur le cheptel domestique qui s'accroissent. L'impact sur la faune sauvage ne semble pas la priorité des membres du groupe. Ce problème et la sous-estimation des effectifs du prédateur ont été relatés par André Mugnier.



Un local pour les chasseurs à Viuz en Sallaz...

Le 28 novembre, l'association communale de chasse agréée de Viuz-en-Sallaz a inauguré son nouveau local de chasse. Pour l'occasion, le président de l'ACCA, Patrice Chaboud, était entouré du maire de la commune, Serge Pittet, du député de la circonscription et conseiller régional Martial Saddier et de Stéphane Maniglier, secrétaire général de la fédération des chasseurs. Il représentait André Mugnier, son président.



Les animaux ont leur pont...

Fin novembre, 120 élèves de l'école élémentaire d'Arenthon ont assisté à l'inauguration assez singulière du pont de la Papèterie. 6 mois de travaux de requalification ont permis de changer l'orientation de cet ouvrage et lui donner, désormais, une vocation écologique. Le pont de la Papèterie à Arenthon reconnecte écologiquement les massifs des Glières et du Bargy avec celui du Môle. Un projet porté par l'ATMB qui s'est associée les compétences de la fédération des chasseurs de la Haute-Savoie.

Le 10 décembre, des futurs bacheliers du LEGTA de Poisy ont aussi bénéficié de ce travail d'amélioration de la connectivité écologique entre les Glières et le Môle. Après une matinée d'interventions en classe sur les logiques de corridors écologiques, la classe de bac STAV (aménagement du territoire) est partie sur le terrain découvrir le pont. Cette visite encadrée par le service technique de la fédération a permis d'illustrer la thématique et de montrer concrètement son intérêt.



Relations avec la presse

Les relations avec la presse départementale sont de plus en plus régulières. Dans le Dauphiné Libéré du dimanche 22 décembre, une pleine page valorisait l'action des chasseurs visant à sensibiliser le public à la nécessaire quiétude de la faune sauvage en hiver et à la préservation de ses zones d'hivernage.



LA VIE DE LA FÉDÉRATION

RETOUR D'ACTUALITÉS



Les bons vœux

Lundi 20 janvier 2020, devant plus de 100 convives, en la salle polyvalente de Villy-le-Pelloux, une fois n'est pas coutume, le président de la fédération des chasseurs André Mugnier, a présenté les vœux de l'association à l'ensemble de ses partenaires institutionnels, associatifs et environnementaux. Les personnalités publiques étaient nombreuses dont Monsieur Pierre Lambert, Préfet de la Haute-Savoie.

La nature au cœur d'Annemasse Agglo

Mardi 29 janvier, la fédération des chasseurs a pris part au lancement d'un projet original : la mise en œuvre d'un contrat "espace naturel sensible" au cœur du territoire urbain de l'agglomération d'Annemasse. En tant que partenaire technique, le président de la fédération des chasseurs, André Mugnier a paraphé ce contrat aux côtés du département de la Haute-Savoie, initiateur de la démarche ENS, d'Annemasse Agglo et de l'Etat de Genève. Dès le mois de février, la fédération étudiera la fonctionnalité écologique de ce territoire à partir de méthodes de suivi et de protocoles spécifiques.



Tour des régions de la FNC

Le 10 février, toutes les fédérations de chasseurs de la Région AURA, se sont réunies à Andrézieux-Bouthéon (42), pour rencontrer le président de la fédération nationale (FNC), Willy Schraen, accompagné de son directeur, Nicolas Rivet. Pour la Haute-Savoie, le président et le directeur étaient présents pour aborder la réforme nationale de la chasse et les mutations en cours du monde associatif et de la ruralité.



Pays cynégétiques Réunions de printemps

Le 11 février, le président de la fédération, a débuté son traditionnel tour annuel du département accompagné de l'administrateur du secteur et de la direction fédérale. 12 rencontres ont eu lieu pour échanger avec les présidents d'ACCA des 20 pays cynégétiques de la Haute-Savoie. Ces réunions ont été l'occasion de faire le bilan financier, d'échanger sur le budget prévisionnel mais également d'aborder les grands dossiers du moment comme la réforme de la chasse, le transfert de la tutelle des ACCA (plan de chasse, gestion des ACCA) aux fédérations départementales de chasseurs ou encore la mise en œuvre du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025. À cette occasion, la version papier de ce document directeur de la politique cynégétique départementale des 6 prochaines a été remis en main propre à chaque responsable de société de chasse. Le confinement imposé par la crise du Covid-19 a empêché la tenue de 4 de ces rencontres qui ont été remises à plus tard.



Congrès National des chasseurs de France...

La fédération nationale des chasseurs a tenu son congrès annuel à St Malo en Normandie, les 4 et 5 mars dernier. Le président représentait la fédération des chasseurs de la Haute-Savoie à ce rassemblement important pour la chasse française. Un congrès pas comme les autres tant l'année 2020 marque une étape cynégétique historique avec la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures importantes issues de la réforme nationale adoptée en 2019.





LA VIE DE LA FÉDÉRATION

Gestion du sanglier, l'exemple de la Haute-Savoie

Le sanglier est le gibier passion en Haute-Savoie. Sur les territoires, sa présence n'est pas neutre et les interactions qu'il entretient avec les espaces agricoles sont parfois complexes. Qu'en est-il en Haute-Savoie ?

Au niveau national, l'augmentation conséquente des dégâts agricoles causés par les sangliers et l'importance des effectifs de certaines populations qui semblent incontrôlables, ont des conséquences inquiétantes. Certaines fédérations (les fédérations sont chargées de la prévention et de l'indemnisation des dégâts de grand-gibier aux cultures agricoles) sont proches de la banqueroute et localement on assiste à des tensions entre les acteurs du territoire et des agriculteurs excédés.

En Haute-Savoie une situation bien différente !

L'équilibre entre les populations de sangliers et les déprédations qu'elles occasionnent semble maintenu et préservé. Avec le sanglier, la prudence doit toujours rester de rigueur tant sa capacité d'accroissement peut être conséquente et rapide.

Cependant, il y a de quoi être satisfait des efforts menés depuis de nombreuses années par la fédération des chasseurs



© Adrien Fournier-Bloz

et consentis par les ACCA et les chasseurs. Aujourd'hui, la Haute-Savoie fait partie des rares départements français où les dégâts de sangliers sont stables et maîtrisés et où le tableau de chasse demeure important avec plus 3000 sangliers abattus au cours des trois dernières saisons de chasse.

Rappelons qu'au début des années 1990, la facture annuelle des dégâts expertisés dépassait les 200 000 €, et le tableau n'excédait que très rarement les 2000 sangliers prélevés. En 2019, 3101 sangliers ont été récoltés avec une facture en-dessous de 150 000 €. Grâce aux efforts de gestion menés par la fédération et appliqués par les chasseurs et les acteurs du territoire, grâce aux actions de prévention conduites de concert par les agriculteurs et les chasseurs, grâce à la réactivité des responsables sangliers et des lieutenants de louveterie pour réaliser des cellules de crise, le coût du sanglier a été divisé par deux en 20 ans en Haute-Savoie.

Avec un prélèvement moyen de 2,5 sangliers pour 100 hectares boisés, le prélèvement est inférieur à la moyenne nationale. Cependant, au vu du contexte départemental que nous connaissons (170 habitants aux 100 ha) et du taux démographique annuel, tirer chaque année plus de 3000 sangliers peut être considéré comme une grande réussite.

E.C.



© Guillaume Courrat

LA VIE DE LA FÉDÉRATION

Gestion du sanglier, l'exemple de la Haute-Savoie

Des résultats oui mais pour quel investissement ?



© Guillaume Courset

Éric Coudurier,

directeur adjoint de la fédération :

« À la fédération, la gestion du sanglier c'est une centaine de réunions délocalisées (cellules de crise), plus de 350 expertises de dégâts sur le terrain, des contacts permanents avec les présidents, les responsables sangliers et les lieutenants de l'ouveterie pour les épauler dans la gestion de ce dossier. Ce sont aussi et surtout des appels téléphoniques très nombreux d'agriculteurs et même de particuliers qui ont des dégâts sur leurs pelouses ou dans leurs jardins ou, de professionnels et collectivités qui déplorent des trous sur des terrains de football ou sur des greens de golf. L'ensemble de l'équipe fédérale est mobilisé pour expliquer, conseiller, prévenir et ainsi éviter l'installation de situations problématiques. La réactivité est le maître mot de cette politique proche du terrain qui fonctionne et qui a fait ses preuves ici en Haute-Savoie. Faire intervenir rapidement et ponctuellement les chasseurs lorsque c'est nécessaire pour éviter les situations de tensions et donc de dégâts reste la meilleure stratégie pour allier le maintien du sanglier et le contrôle des dégâts ».

Régis Vulliet,

administrateur en charge du sanglier :

« La gestion du sanglier a toujours fait l'objet d'une attention particulière à la fédération. La politique fédérale s'est toujours basée sur un montant maximum de dégâts fixé aux alentours de 150 000 €. Le but était clair : maintenir une belle population de sangliers tout en limitant les dégâts aux cultures agricoles. Les territoires qui veulent des sangliers doivent se donner les moyens pour éviter les dégâts et entretenir de bonnes relations avec le monde agricole. En Haute-Savoie, ce résultat est le fruit d'un travail partenarial avec tous les acteurs : agriculteurs, responsables sangliers, présidents d'ACCA, lieutenants de l'ouveterie. Ils s'investissent tout au long de l'année pour éviter les problèmes. Le travail des estimateurs est aussi à saluer. Ils parcourent en long et en large les cultures pour estimer les pertes et ainsi pouvoir indemniser les agriculteurs. Nous continuerons à travailler dans ce sens pour préserver ce tableau de chasse visiblement adapté à notre département ».

André Mugnier,

Président de la fédération :

« Le sanglier est l'un des gibiers préférés des chasseurs de la Haute-Savoie. Pour que sa chasse perdure, il convient de conserver cet équilibre entre les intérêts agricoles et le niveau de ses populations. Aujourd'hui, les effectifs de sangliers permettent de se faire plaisir à la chasse. S'ils sont parfois un peu rares, les émotions cynégétiques qu'ils procurent sont fortes. La gestion du sanglier ne doit pas devenir une contrainte, comme c'est le cas dans certains départements. Sa chasse doit rester un plaisir. Les enjeux de demain seront différents avec des concentrations de sangliers en zone péri-urbaines et l'obligation pour les chasseurs d'adapter leurs actions. C'est le challenge de la fédération pour la gestion future du sanglier. Aujourd'hui, grâce à notre réactivité et à la prise en compte de leurs préoccupations, les relations avec le monde agricole ou les forestiers sont excellentes. Demain, l'avenir de la chasse du sanglier passera par le maintien de la pratique cynégétique au cœur des territoires, y compris ceux aux prises avec une urbanisation importante et consommatrice d'espaces. Pour défendre la chasse et les activités rurales, tous les acteurs ruraux devront être solidaires pour contrer des attaques de plus en plus fréquentes et fondées sur l'ignorance du fonctionnement de la nature ».



© Armand Pontanier



LA VIE DE LA FÉDÉRATION

Contrat de territoire ENS, les chasseurs s'engagent...

En Haute-Savoie, la politique "espaces naturels sensibles" (ENS) est portée par le conseil départemental. Elle vise à soutenir et mettre en place des actions en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement. Acteurs incontournables de cette dynamique, les chasseurs haut-savoyards et leur fédération prennent leurs parts dans cette volonté de préservation durable de la nature.

ENS du Mont-Blanc, le lancement

C'est avec le contrat de territoire ENS, mis en œuvre sur le pays du Mont-Blanc, que la fédération a véritablement débuté son engagement au service de cette politique. Elle a proposé des actions majeures qui ont été retenues. La fédération s'est notamment engagée à étudier la fonctionnalité écologique de la plaine de Passy avec la pose de pièges



Aujourd'hui, c'est le schéma départemental des espaces naturels sensibles, signé en 2016 et valable jusqu'en 2022, qui cadre cette politique publique. Par son intermédiaire, le département de la Haute-Savoie a mis en place un outil financier et technique à la disposition des collectivités territoriales (communes et communautés de communes) qui souhaitent œuvrer pour la conservation de leur patrimoine naturel : c'est le **contrat de territoire espaces naturels sensibles (CTENS)**. À ce jour, plusieurs territoires sont engagés et à terme tous pourront bénéficier de cette démarche partenariale et exemplaire.

Parmi les différents acteurs territoriaux qui l'accompagnent, la fédération départementale des chasseurs est incontournable. Elle apporte son expertise environnementale, sa connaissance du territoire, son réseau d'acteurs locaux et ses savoir-faire en matière de suivi et de préservation durable de la faune sauvage et des habitats.

photographiques. En parallèle, elle est missionnée pour réaliser des diagnostics visant à connaître la qualité des habitats d'hivernage du tétras lyre et ainsi définir les zones à enjeux de préservation et éventuellement les aménagements à mettre en œuvre.

Les chasseurs n'étaient pas attendus, et pourtant...

Le contrat de territoire « Annemasse Agglo » est un ENS particulier par le nombre croissant d'habitats urbains qui le composent. Il est porté par la communauté de communes d'Annemasse Agglo, et le 29 janvier 2019, la fédération des chasseurs y a pris une place prépondérante en qualité de maître d'ouvrage d'une action phare : l'étude transfrontalière des corridors écologiques et de leurs fonctionnalités au cœur d'un territoire très dynamique qui connaît un étalement urbain ahurissant lié à la connexion directe avec l'Etat de Genève.

LA VIE DE LA FÉDÉRATION

Contrat de territoire ENS, les chasseurs s'engagent...

CTENS Annemasse Agglo, focus sur l'action des chasseurs,

- Cartographie précise des corridors (à l'échelle de la parcelle) et analyse des trames terrestres afin d'apprécier les habitats et les enjeux écologiques de l'aire d'étude.

- Suivi de terrain pour évaluer la fonctionnalité des corridors écologiques ciblés (suivi par pièges photographiques, relevés d'indices de présence, comptage nocturne, caractérisation des obstacles potentiels).

- Hiérarchisation des corridors écologiques et définition des interventions (préserver, améliorer ou restaurer) et élaboration d'un plan d'action spécifique à chaque corridor écologique.



Un défi singulier pour la fédération qui a tenu à le relever ! Le territoire d'Annemasse Agglo est très dynamique. Il a connu une croissance rapide dès les années 1980. Depuis, il ne cesse de morceler le paysage, de réduire et isoler les espaces naturels et la biodiversité. Malgré la prise de conscience et les outils mis en place depuis quelques années, l'enjeu de préservation des corridors écologiques et de leurs fonctionnalités demeure encore très prégnant sur le territoire. L'étude conduite par la fédération des chasseurs sera finalisée en juin 2021.

D'autres contrats de territoire ENS sont sur le point d'émerger en Haute-Savoie. La fédération des chasseurs envisage déjà son implication dans le cadre des contrats de territoire ENS du Grand Annecy, de la vallée de Chamonix ou encore de la vallée de Thônes. À travers cet investissement, elle souhaite apporter très concrètement sa pierre à la préservation des espèces et au maintien du fonctionnement de la nature en mettant son expertise et ses savoir-faire au service des territoires.

M.G

**Ils sont pros,
Ils sont locaux,**

INSTINCTIVEMENT
NATURE

POUR + D'INFOS

☎ 04.50.46.89.21

@ contact@instinctivement-nature.fr

ou COMMANDER

🛒 www.instinctivement-nature.fr

**au service des chasseurs
haut-savoyards exigeants !**

Suivez-nous sur





L'INTERVIEW

Interview Yvon Crettenand, biologiste valaisan...

Yvon Crettenand est biologiste au service de la chasse, de la pêche et de la faune du canton du Valais en Suisse. Avec les gardes-faune, il est chargé de suivre le retour du loup dans les montagnes valaisannes, frontalières à la Haute-Savoie. Nous l'avons rencontré pour connaître l'approche de nos voisins dans la gestion de ce dossier brûlant.

Pouvez-vous nous faire un rapide historique de la présence du loup en Valais et de sa perception ?

"Historiquement, c'est en 1870 que le dernier tir d'un loup a été officiellement attesté en Valais. En 1947, un loup, probablement échappé d'un zoo, a été chassé et abattu à Eischoll. Il faudra attendre 1995 avant d'observer un premier loup dans le Val Ferret, puis 1998, pour retrouver un loup, d'origine italienne, mort dans la vallée de Conche et 1999 pour en observer et suivre un autre dans la région du Simplon. Depuis, des loups erratiques sont régulièrement observés en Valais. En 2016, dans la région d'Augstbord, la première reproduction du prédateur est constatée. Dans le Valais, la perception du loup dans la population a mis en évidence deux fronts fondamentalement opposés : les pro-loups et les anti-loups. Globalement, comme en France ou en Italie, la présence de cette espèce inquiète la population lorsque les loups s'approchent des habitations, inquiète les éleveurs lorsque les loups s'attaquent aux animaux de rente et inquiète les chasseurs et les gestionnaires de la faune quand il réduit le capital ongulé qui permet de prélever par la chasse des intérêts légitimés par toutes les mesures de gestion cynégétique mises en place. Cette perception met en évidence des différences significatives dans le degré d'acceptation entre la population des villes, moins concernée, et celle des montagnes, directement concernée par la présence permanente du loup".

Comment le canton appréhende-t-il l'arrivée de ce prédateur ?

"Le canton du Valais est un canton de montagnes. Du fait d'espaces naturels préservés et d'une faune sauvage abondante (la plus riche et la plus diversifiée de Suisse), il est concerné au premier chef par le retour du loup. Les belles populations d'ongulés (cerfs, chevreuils, chamois, bouquetins et dans une moindre mesure sangliers) constituent des proies potentielles pour les loups, susceptibles de se fixer s'ils sont en quête de territoire. En outre, la présence abondante de proies favorise aussi la reproduction du prédateur. Actuellement, l'absence de véritable possibilité de régulation du loup (de par son statut de protection), inquiète les gestionnaires et les décideurs politiques cantonaux qui souhaitent des possibilités d'interventions pragmatiques. Dans le

Valais, comme en Haute-Savoie, le pastoralisme est une pratique fondamentale. Elle est importante pour la production de produits de qualité (fromage, viande) mais aussi pour l'entretien du paysage et le maintien de biotopes ouverts, garants de la préservation de nombreuses espèces sauvages comme le tétras-lyre, emblématique des Alpes. La pression qu'exerce le loup sur les animaux de rente n'est plus à démontrer et ne fera qu'augmenter avec la progression du nombre de loups sur le territoire. Elle questionne quant à son impact sur la pratique pastorale et l'avenir des territoires. Aujourd'hui, le canton du Valais applique le Plan Loup Suisse qui est une aide à l'exécution relative à la gestion du loup. Ce plan contient des procédures et des modalités d'actions que les cantons doivent respecter pour être conformes à la législation. Elle définit également des modalités de tirs d'individus isolés ou de régulation de meute avec succès de reproduction avéré".

Comment s'organise le suivi de cette espèce ? Quels sont les principes du monitoring intensif et les suivis génétiques sont-ils réactifs et vous permettent-ils d'avoir une juste vue de la situation ?

"Conformément aux exigences légales, le canton du Valais effectue un monitoring loup sur l'ensemble de son territoire. Le service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune collecte les observations de ses vingt-six gardes-faune professionnels et de tiers. Le suivi de terrain se fait à l'aide de pièges photographiques, de prélèvements d'échantillons destinés à des analyses génétiques (salive sur des proies, crotte, urine dans la neige, cadavre de loup) et d'observations directes sur le terrain (empreintes, indices de présences, vérifications de terrain). Les attaques sur les animaux de rente et les animaux sauvages prédatés permettent aussi la collecte d'échantillons en vue d'analyse ADN. Les analyses génétiques sont indispensables et complémentaires aux observations de terrains. Elles doivent être réalisées rapidement (pour disposer d'éléments nécessaires à la gestion et au suivi de la population de loups). Lors d'attaques, elles permettent de confirmer l'auteur des faits, mais c'est surtout la caractérisation des individus et leur distinction qui est utile pour évaluer l'effectif minimal de loups. La génétique met également en évidence les liens de parenté entre individus (confirmation de reproduction et origine géographique) et permet de suivre leurs déplacements. Des informations supplémentaires sont obtenues par la pose de sonagrammes qui enregistrent les hurlements et les cris émis par les loups. C'est le croisement de l'ensemble de ces différentes données qui permet une appréciation objective de la situation sur le terrain".

L'INTERVIEW

Interview Yvon Crettenand, biologiste valaisan...

À combien estimez-vous le nombre de loups dans le Valais ? Certains sont-ils frontaliers du Chablais haut-savoyard ?

"Le Valais connaît actuellement une phase de croissance très importante de la population de loups. Grâce aux données collectées, nous estimons la population actuelle entre 30 et 35 loups dont deux meutes avec reproduction en 2019. Leur suivi dans la région du Chablais confirme la présence d'individus transfrontaliers et des mouvements entre nos deux régions. Le nombre de loups susceptible de passer d'un pays à l'autre est d'environ 10 à 12. Ce chiffre considère la meute du Chablais qui s'est reproduite en 2019 et les loups de la région du val d'Illeiez".

Connaissez-vous l'impact du loup sur la faune sauvage ? Le craignez-vous à long terme ?

"Nous ne connaissons pas l'impact réel du loup sur la faune sauvage. Les effets de la prédation ne sont pas perceptibles à court terme et ne peuvent être mis en évidence qu'avec toute la rigueur scientifique nécessaire. Actuellement, aucun loup n'est équipé de balise de géolocalisation qui permettrait de retrouver toutes les proies tuées ou consommées et d'évaluer ainsi les effets de la prédation d'ongulés sauvages en situation alpine. Cependant nous avons constaté des modifications importantes du comportement des ongulés sauvages dans les régions colonisées par les loups : déplacements inhabituels de colonies et disparitions temporaires de hardes de chamois et de cerfs. Nous savons que le nombre de proies sauvages retrouvées ne constitue qu'une petite proportion du gibier réellement prédaté. L'analyse des tableaux de chasse, à l'échelle des unités de gestion, permettra d'évaluer certains effets comme la diminution des jeunes animaux. Nous cherchons évidemment à connaître les effets sur la faune. Toutefois, nous craignons de ne pouvoir constater les impacts réels qu'avec retard, quand la situation exigera de jouer

au pompier plutôt qu'être acteur de l'équilibre durable souhaité".

Comment envisagez-vous la gestion future du loup en Valais ?

"Aujourd'hui, la gestion du loup est cadrée par la législation en vigueur et le Plan Loup Suisse. La régulation d'une meute avec reproduction est possible (50% des jeunes nés dans l'année), mais seulement en lien avec la prédation sur des animaux de rente. Un projet de révision de la loi fédérale sur la chasse est en cours et devra faire l'objet d'une votation populaire (reportée en raison du coronavirus). S'il devait être accepté, ce projet accorderait davantage de compétences aux cantons pour la gestion et la régulation de l'espèce".

Une collaboration de terrain entre le service de la chasse du Valais et les chasseurs haut-savoyards serait-elle envisageable pour améliorer le suivi du loup dans nos deux régions ?

"Je pense qu'il est indispensable que des échanges réguliers sur les observations et les expériences acquises aient lieu dans les périmètres transfrontaliers. Les loups ne connaissent pas les frontières et les déplacements sont manifestes et avérés entre nos deux régions. Des rencontres et des échanges d'informations avec la fédération départementale des chasseurs, l'OFB et les services préfectoraux de la Haute-Savoie (DDT) ont déjà eu lieu et se poursuivront dans le futur. Les gardes-faune échangeront en direct et les données importantes seront transmises entre les directions respectives. Concernant l'évolution des populations d'ongulés, des comptages en commun sont déjà pratique courante. Les données recueillies permettront de suivre l'évolution des populations d'ongulés, et donc de proies, dans les régions colonisées par le loup".



Propos recueillis par :
Guillaume Coursat - fdc74

© Service de la faune du Valais



LA VIE DE LA FÉDÉRATION

L'union des ruraux



© Guillaume Courset

L'espace rural est sous pression. Sous pression d'une urbanisation galopante mais aussi d'une population urbaine désireuse de nature et de grands espaces. Les ruraux s'inquiètent.

Ces appétences sont louables, elles ne doivent en rien occulter les réalités séculaires de la ruralité haut-savoyarde, celles-là même

qui ont conduit à son attractivité de loisirs :

✕ les forestiers coupent des arbres pour entretenir la forêt et participer à l'essor économique (en mobilisant du bois de construction par exemple), environnemental et paysager du département,

✕ les agriculteurs cultivent des parcelles et élèvent des troupeaux qui entretiennent les paysages et

produisent des saveurs locales appréciées,

✕ et enfin, les chasseurs contribuent à la gestion de la faune sauvage, des habitats et des équilibres naturels. Faire valoir cette synergie ancestrale des acteurs des territoires, rappeler le droit et les devoirs de chacun, telle est la volonté du président de la fédération des chasseurs, André Mugnier et de ses collègues François Charvin, président de l'union des forestiers privés de la Haute-Savoie et Bernard Mogenet, président de la FDSEA des Savoie. Vendredi 13 mars, ils se sont réunis dans les locaux de la fédération des chasseurs pour, ensemble, partager le constat d'une société qui a besoin d'ancrage ainsi que l'urgence de rappeler et d'expliquer le fondement et la vie des territoires ruraux. D'autres organismes seront associés à cette démarche. **G.C**

www.jugandautos.com

JUGAND Autos - Annecy-Nord
904 route d'Annecy, 74350 Allonzier la caille
4,4 ★★★★★ 125 avis Google

JUGAND
Autos

Ouvert du lundi au samedi : 08H - 19H

04 50 62 06 04

commercial@jugandautos.com



NOS MEILLEURES PROMOS AUTOMOBILES SUR PLUS DE 30 MARQUES SUR **JUGANDAUTOS.COM**

PICK-UP

SUV COMPACTS

CITADINES

SUV & SUV 4X4

UTILITAIRES



Pick-up
jusqu'à
-28%
de remise !



**EN STOCK DERNIERS PICK-UP
DOUBLE CABINE 5 PLACES
SANS MALUS**

JUGAND Autos élu parmi les **600
meilleurs distributeurs automobiles
de France !** Sur plus de 25000 au total

LA VIE DE LA FÉDÉRATION

La communication auprès du jeune public : une priorité

La communication vers le grand public est une priorité pour la fédération des chasseurs de la Haute-Savoie. Dans cette démarche dynamique, le jeune public et les scolaires sont une priorité.

Depuis quelques mois, forte de son expérience d'animatrice dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) mis en place par les communes, la fédération développe un projet pédagogique qui se veut ludique et pérenne. Il vise à sensibiliser les plus jeunes à la connaissance de la faune ordinaire et du fonctionnement de la nature du département. Aujourd'hui, elle souhaite travailler de concert avec l'éducation nationale et aboutir à une convention signée avec l'inspection d'académie de la Haute-Savoie. Elle sera un réel soutien prospectif et pédagogique à l'appui de ce projet qu'elle a d'ores et déjà validé sur le principe eu égard à sa pertinence et à son contenu.

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, Julie, référente du projet pédagogique et animatrice nature pour la fédération, est intervenue à plusieurs reprises pour animer des ateliers ludiques auprès des jeunes enfants, des différents établissements scolaires. La faune ordinaire, celle que les enfants peuvent rencontrer près de chez eux, était au centre de ces interventions riches et

participatives. Cerf, chevreuil, sanglier, renard, lièvre, chamois, chouette et hérisson ont orné les bancs de l'école et ont permis aux naturalistes en herbe d'aborder les notions de la reconnaissance, des indices de présence, des empreintes ou encore du régime alimentaire et des relations entre les espèces.

Forte de son approche pragmatique de la nature, la fédération souhaite être pleinement actrice de l'éducation à la nature et de la sensibilisation à la préservation durable des territoires.

Après deux interventions à l'école Saint-Michel d'Annecy dont le chasseur haut-savoyard a rendu compte dans son numéro précédent (N°63-décembre 2019),

deux interventions ont eu lieu à l'ISÉTA de Poisy et à l'école élémentaire de Saint-Sigismond. Malheureusement, le confinement imposé par l'épidémie de Covid-19 a contraint la fédération à annuler plusieurs animations nature : à l'école élémentaire de Marnaz et à celle d'Excenevex. Il est encore trop tôt pour savoir si ces journées pourront être reportées. D'autres interventions restent pour l'heure programmées sur la fin de l'année scolaire. C'est le cas aux Houches mais également sur le plateau des Bornes où trois interventions sont prévues dans le cadre de l'évènement « la nature sur un plateau ».

J.D



© Julie Dananai



St Sigismond

Jeudi 20 février, la fédération des chasseurs est intervenue à l'école élémentaire Tom Morel à Saint-Sigismond. Les traces et les indices de présence de la faune sauvage étaient au centre de cette animation ludique et participative. Différents jeux et ateliers ont ravi élèves et enseignants. De

la maternelle au CM2, les enfants ont

fait le plein d'informations pour devenir de vrais petits scientifiques en herbe prêts à partir à la découverte de la nature. Prochainement une sortie en forêt permettra de mettre en application les enseignements promulgués.

ISETA de Poisy

En décembre, la fédération est intervenue dans une classe de BAC STAV (aménagement du territoire) pour aborder les notions de connectivités écologiques à l'échelle d'un territoire. L'exemple du Pont de la Papeterie à Arenthon a permis d'illustrer cette thématique. Cette intervention en classe a été suivie d'une visite sur le terrain où des relevés d'indices de présence des espèces ont permis d'attester le transit de la faune sauvage.

LA VIE DES PAYS CYNÉGÉTIQUES

PC des Dranses : Loup, implication du sous-préfet de Thonon-les-Bains



© Pixabay

Depuis de longs mois, dans le haut-chablais, aux confins de la Haute-Savoie et du canton du Valais, le loup défraye la chronique. Ses actes de prédation sur les animaux de rente et sur la faune sauvage font grand bruit. Face aux inquiétudes, Monsieur le sous-préfet de Thonon, Richard Daniel Boisson, s'implique.

Au printemps dernier, déjà, à l'entrée de la saison pastorale, André Mugnier, président de la fédération et Nicolas Rubin, maire de Châtel et président de l'association des maires de la Haute-Savoie avaient organisé une rencontre d'information. Plus de 50 personnes, élus des communes du val d'Abondance, chasseurs et éleveurs de la vallée, étaient présentes. La présence de Bernard Mogenet, président de la FDSEA, était un signal fort montrant toute l'inquiétude du monde agricole sur ce sujet. Cette rencontre avait permis d'échanger sur les inquiétudes et les conséquences de la présence du loup sur les hautes terres chablaisiennes. Elle avait également été l'occasion pour la fédération

de rappeler la progression fulgurante du loup et l'ensemble du travail réalisé au niveau national pour faciliter les interventions sur le prédateur. L'importance de bien communiquer et d'échanger sur la présence de cette espèce entre tous les acteurs (élus, agriculteurs et chasseurs) avait par ailleurs été rappelé avec insistance par Nicolas Rubin.

Fin février, c'est le sous-préfet de Thonon qui a tenu à s'impliquer.

Il a organisé une réunion collégiale à Montriond pour évoquer la présence du loup. Une quarantaine de personnes ont répondu présentes à son invitation. André Mugnier était présent aux côtés de parlementaires ou d'élus des collectivités locales et du conseil départemental. La profession agricole était représentée ainsi que les représentants de l'État (DDT, OFB, lieutenants de louveterie). Cette rencontre visait à croiser les regards des différents acteurs du chablais et de partager les connaissances et les expériences sur le loup.

La présence des responsables du service de la faune en Valais fut à ce propos particulièrement enrichissante s'agissant de leur retour d'expérience et de leur engagement à la connaissance. **L'OFB a annoncé la présence d'une trentaine de loups en Haute-Savoie dont une meute dans le chablais ; 35 loups étant dénombrés avec précision dans le Valais voisin (dont 6 adultes et 7 jeunes à la frontière avec la Haute-Savoie).** Les attaques sur les troupeaux domestiques, les indemnités ou les problèmes induits par la présence des patous ont largement monopolisé les débats. La question de l'impact sur la faune sauvage a également été soulevé avec force.

Finalement, la gestion du loup par massif est apparue comme une solution à envisager pour sortir de l'impasse et retrouver de la sérénité entre tous les acteurs du territoire. La fédération des chasseurs l'appelle de ses vœux. ■



© Eric Coudurier

UN COMPLEXE UNIQUE DÉDIÉ AU CHASSEURS



Votre cinétir

Venez vous entraîner sur de vraies scènes de chasse avec vos propres armes et essayer les dernières nouveautés



Votre armurerie

Plus de 200 mètres carré, son atelier de réparation et son magasin.



NOUVEAU :

Votre stand de tir au pistolet

Inscription possible à notre club de tir : "l'amorce"



Votre salon lounge

Après une bonne séance de tir, dégustez les préparations du chef autour d'un bon verre de vin ou d'une bonne bière.



C'est chez vous ! Entre Albertville et Annecy
Retrouvez votre complexe, ZAC des Verneys à Doussard (74210)

☎ 04 50 02 42 69





LA VIE DES PAYS CYNÉGÉTIQUES

PC DU MONT-BLANC : Un jeune riverot au pays des cimes

Le 12 janvier 2020 restera une journée longtemps gravée dans la mémoire de Louis, jeune chasseur de la Rivière-Enverse.

Après avoir réussi le permis de chasser avec brio en été, l'attente du jour de son anniversaire, synonyme de l'obtention de son précieux examen, fut interminable.

Dès le lendemain, c'est avec son papa et ses amis qu'il fit ses premières armes cynégétiques, à la chasse aux sangliers et aux cerfs sur sa commune de la Rivière-Enverse. En tant que nouveau chasseur et grâce à l'ACCA de Chamonix, il a pu bénéficier d'une invitation journalière pour chasser le chamois dans le cadre mythique du massif du Mont-Blanc.

Nous sommes dans les premiers jours de 2020. Louis est accompagné par Joël, fin chasseur de chamois chamoniard et grand connaisseur de la montagne.

Ils partent à la découverte de la chasse à l'approche de l'antilope des montagnes, équipés de piolets, crampons et des inséparables jumelles. La météo est superbe, avec un soleil magnifique, mais avec une neige très dure rendant les conditions d'approches particulièrement difficile. Des chamois sont observés mais la distance ne permet pas à Louis d'espérer pouvoir tenter un prélèvement. Les chamois galopèrent

en direction des cimes. Ils sifflaient, comme pour indiquer que le tir ne serait pas pour cette fois.

La pose de midi est salvatrice pour notre jeune Louis qui, en plus de la beauté du glacier d'Argentière, se délecte des histoires passionnantes de Joël, également cristallier de renom dans la vallée. En fin d'après-midi, en redescendant, sur les conseils du guide et après avoir traversé des couloirs d'avalanches, une dernière approche est tentée sur un vieux bouc. Appuyé sur le sac à dos, la main tremblante avec la peur que ce magnifique chamois ne lui échappe sans pouvoir le tirer, le coup part. Malheureusement la balle termine sa course dans un rocher sans toucher le sultan.

Malgré cet échec, la journée a été magnifique. Elle a été pour Louis l'occasion de découvrir un nouveau mode de chasse et pour Joël de transmettre ses connaissances et son savoir-faire. Le message est bien passé puisque Louis envisage déjà d'y retourner pour, cette fois, pouvoir accrocher le trophée de chamois au-dessus de son lit.

Un grand merci à Christophe, président de l'ACCA de Chamonix, à Joël l'accompagnateur et à l'ensemble des chasseurs de l'ACCA d'avoir bien voulu accepter d'inviter des jeunes chasseurs à découvrir leur territoire et leur passion, fleuron des chasses d'altitude. **E.C**



© Éric Coudurier

LA VIE DES PAYS CYNÉGÉTIQUES

PC DU MONT-BLANC : Blanchots d'en-haut

Au pays du Mont-Blanc, le blanchot est roi. Mais qu'en est-il en réalité de sa connaissance et de ses effectifs ?

C'est pour tenter de répondre à ces interrogations, sur l'une des reliques glaciaires les plus mystérieuse, que la fédération des chasseurs, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a lancé une étude génétique sur la montagne de Balme, entre Chamonix et Vallorcine.

3 sorties ont été réalisées au cours de l'hiver, skis aux pieds. Elles avaient pour but de collecter des crottes de lièvre variables qui seront envoyées à un laboratoire spécialisé afin qu'il puisse en extraire les informations génétiques. **75 crottes ont été ramassées.** Elles permettront d'approcher à minima le nombre de blanchots présents sur ce site d'environ 1000 hectares et de connaître le sex-ratio. Elles renseigneront aussi sur la présence du lièvre gris en altitude ; la différenciation des deux espèces par les crottes étant impossible.

En 2017 et 2018, deux campagnes similaires ont été réalisées aux Contamines-Montjoie. À terme, une analyse statistique de l'ensemble de ces données devra permettre d'affiner les résultats et de mieux connaître les blanchots du pays cynégétique du Mont-Blanc, plus hautes terres d'Europe !

G.C



PETITES ANNONCES ENTRE CHASSEURS

- CHASSEURS POSTÉS OU TRAQUEURS -

Forêt Chatillon-sur-Seine (Côte d'Or) : Sympathique petite équipe recherche chasseurs postés ou traqueurs avec chiens. 470 ha de forêt homogène. Plus de 30 animaux au plan de chasse. Venaison partagée. Cabane de chasse tout confort et chenil à disposition. Action annuelle **600 €**. Demi part possible.

Contact : 06 07 23 82 98



Vous souhaitez passer une petite annonce, cette nouvelle rubrique est faite pour vous. Elle sera tenue à chaque numéro en fonction des annonces qui nous seront transmises.

- 1- Rédigez lisiblement votre annonce qui ne devra pas **exceder 50 mots**
- 2- Envoyez votre rédaction accompagnée de votre règlement de **20 € par annonce**. Chèque à l'ordre de la fédération des chasseurs. La sortie du prochain numéro est prévue le 15 août. L'annonce devra nous parvenir avant le **10 juillet 2020**.

Votre annonce :

Retourner votre petite annonce accompagnée de votre règlement à l'ordre de la fédération des chasseurs de la Hte-Savoie
142, impasse de Glaisses - 74350 Villy-le-Pelloux



LA VIE DES PAYS CYNÉGÉTIQUES

PC DES BAUGES : Démarrage en trombe

Robin est un jeune chasseur de la commune de Val-de-Chaise. Il a vécu sa première saison de chasse sur les versants forestiers et abuptes du territoire de l'ACCA de Cons. Après avoir réussi le permis de chasser avec brio en été, l'attente du jour de son anniversaire, synonyme de l'obtention de son précieux examen, fut interminable.

Dans les pentes de la dent de Cons Ste Colombe, Saint-Hubert a été généreux avec Robin pour sa première année de chasse. Il lui a permis de prélever 2 sangliers dont un gros mâle de 110 kg vidé.

Bravo Clément qui a déjà pris rendez-vous pour la prochaine saison !



© Jacques Carrier

PC DES GLIÈRES : Superbe matinée de chasse à Avierno

C'est une superbe matinée de chasse qui s'est déroulée l'automne dernier sur l'ACCA d'Avierno.

Ce matin-là avec Benoit nous repérons la trace d'un gros sanglier. Très vite, Otesse, la toute jeune chienne de pieds de Benoit (une anglo-Française) prend la piste de cet animal et nous mène à l'orée du bois du Chêne. Il n'y a pas de pieds de sortie. Il est là ! Nous décidons de chasser ce bois avec l'équipe du jour.

En voyant un pied imposant, je me prends à espérer en soufflant à Benoit « *c'est sans doute le gros sanglier qui s'est fait la belle il y a trois semaines devant les drahthaars de Stéphane et de mon père* ». On va vite être fixés. Tout le monde se poste avec discrétion. Trois de nos chiens d'arrêt entrent en jeu, emmenés par Bozz mon vieux braque allemand, confirmé et aguerri pour déloger les bêtes noires. En effet, il ne faut que quelques minutes à Bozz pour déboucher le gros sanglier de sa forteresse.

Cherchant une fois de plus à se faire la belle, il est stoppé net par Bernard. D'une seule balle, il terrasse le mastodonte. Il accusera **138 kg** sur la bascule. C'est le deuxième plus gros sanglier de l'ACCA d'Avierno à ce jour. Une très belle matinée de chasse qui restera gravée dans nos mémoires pour longtemps.

Merci à toute l'équipe ainsi qu'à Patrice chasseur présent ce jour-là et qui a pris cette belle photo. Enfin, merci aux chiens pour ce travail remarquable et pour les belles émotions qu'ils nous ont procurées.

Florian METRAL



© Patrice - ACCA Avierno

LA VIE DES PAYS CYNÉGÉTIQUES

PC DES ARAVIS : le chamois d'une vie au Grand-Bornand

Arthur Mahieu est un jeune chasseur passionné, de 24 ans. Originaire et résidant dans l'Aisne, le 26 novembre dernier, il a vécu une expérience unique de partage cynégétique sur les hautes terres des Aravis, au Grand-Bornand. Il n'est pas près d'oublier cette journée !

Tout commence lors de l'évènement "glisse en cœur". Arthur et ses parents rencontrent Vincent Buffet-Croix-Blanche, le dynamique président de la l'ACCA du Grand-Bornand qui est par ailleurs sponsor officiel de cet évènement caritatif qui œuvre chaque année pour les personnes atteintes de la mucoviscidose (en lien avec l'association Grégory Lemarchal).

Arthur est un chasseur de petit gibier des plaines picardes. Grâce à plusieurs séjours de ski au Grand-bornand, il a toujours rêvé, en contemplant les Aravis, d'assister à une partie de chasse au grand gibier dans les montagnes alpines. Vincent lui promet de l'inviter à participer à une journée de chasse et peut être à tirer un chamois. De retour au plat pays axonnais, Arthur rêve de cette promesse. Quelques semaines plus tard, surprise ! Vincent tient sa parole et recontacte Arthur. Ni une, ni deux, le jeune chasseur de perdrix grise saute dans le premier train et le voilà sur place !

Sac sur le dos, casse-croute, jumelles autour du cou, chaussures de montagne et c'est parti pour une journée de chasse à l'approche au chamois sur les pentes des combes des Aravis, dans le secteur des Aiguilles Noires. Vincent accompagne Arthur. Le binôme progresse dans la neige avec une météo clémente. Sans cesse, Arthur est émerveillé par les paysages qui l'entourent : *"je me sens tellement petit parmi toutes ces montagnes... c'est magnifique"*. Son cœur bat la chamade lorsqu'il observe, de loin, une chevrée. *"Je n'avais jamais vu de chamois en vrai"* lâchera t-il. Il se sent privilégié.

Puis, après quelques heures d'observations et de marche harassante, l'approche, emmenée de

main de maître par Vincent qui connaît le secteur comme sa poche, conduit Arthur en position de tir. L'excitation est à son paroxysme lorsqu'il presse la queue de détente. À la détonation, le bouc s'écroule. Il s'en suit alors une complicité incroyable entre les deux compères. Les accolades et embrassades entre Arthur et Vincent parlent d'elles-mêmes... leurs yeux embués par un mélange d'émotions, de fierté, d'intensité et d'amitié.

Durant cette journée, Arthur Mahieu, atteint de la mucoviscidose, ne s'est pas laissé rattraper par la maladie. Il a vécu un moment exceptionnel. *"Mille mercis, mille mercis..."* n'a-t-il eu de cesse de répéter à Vincent. Ils ont vécu, tous deux, un moment de partage incroyable. Pour Arthur, ce fut aussi le privilège de vivre

cette chasse mythique au cœur d'un territoire qu'il qualifie "de rêve".

Pas de doute, ce bouc est le chamois d'une vie ! J.D



LA VIE DES PAYS CYNÉGÉTIQUES

ASDCGG : Calendrier des tirs **2020**

L'entraînement au tir et le réglage des armes de chasse est l'une des bases d'une pratique cynégétique en toute sécurité. L'ASDCGG de la Haute-Savoie et l'équipe de François Bovagne proposent des séances de tir au sanglier courant et de réglage d'armes rayées.



Tirs
Sangliers courants...
Les samedi
à partir de 14h

- ✓ 23 mai 2020.
- ✓ 13 juin 2020.
- ✓ 18 juin 2020.
- ✓ 22 août 2020



Rendez-vous...

Stand de l'Arquebuse
RN 5 Aubonne - 74140 Douvaine

Renseignement :
François Bovagne : 06.81.33.97.25
françois.bovagne@orange.fr

✓ Réglages tous les
mercredis après midi
dès 15 h 00 à partir du
17 juin 2020 jusqu'au
21 octobre 2020.

✓ Pour le transport de vos
armes, pensez à vous munir de
votre permis de chasser validé
ou de votre licence de tir.

Renseignements : www.asdcgg74.com

LA VIE DES PAYS CYNÉGÉTIQUES

PC DES ARAVIS : Lièvre variable à la Clusaz

Pour la troisième année consécutive, les collectes de crottes de lièvres variables se poursuivent sur une partie du domaine skiable de la Clusaz. Trois sorties ont été réalisées cet hiver après des chutes de neige. **118 crottes** ont été ramassées cette année sur une partie du domaine skiable. Elles viendront compléter un échantillon déjà conséquent et permettront, après extraction de leurs patrimoines génétiques, de les analyser et d'améliorer nos connaissances sur la densité présente, le sex-ratio, l'utilisation de l'espace et la cohabitation avec le lièvre d'Europe.



LA VIE DES ASSOCIATIONS

Week-ends de fête autour de la chasse aux chiens courants



L'AFACCC des Savoie, association spécialisée dans la défense et la promotion de la chasse aux chiens courants, organise régulièrement des concours de meutes, en collaboration étroite avec les ACCA. Cette année, deux rendez-vous étaient donnés : Un concours de meutes dans la voie du sanglier dans l'avant pays savoyard, autour du Mont Tournier et un second dans la voie du lièvre sur le plateau de la Semine en Haute-Savoie.

Les 29 février et 1^{er} mars...

Michel Rubod a su fédérer autour de lui plusieurs ACCA du Mont-Tournier, au pied de la chaîne de l'Épine et de la dent du Chat, et a fait face à un gros travail d'organisation en amont. 7 meutes ont été découpées dans la voie du sanglier, certaines originaires des hautes Alpes et du Lot et Garonne.

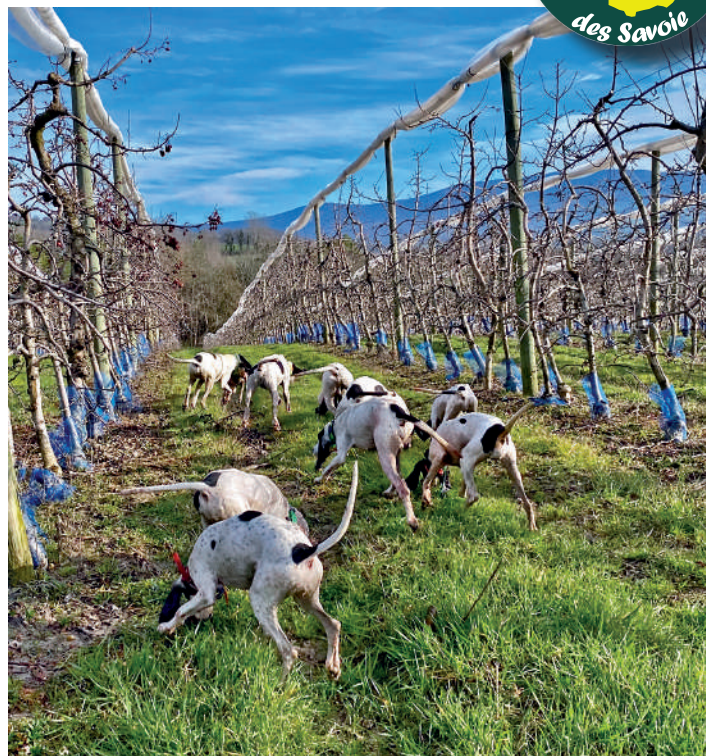
Brunos du Jura, brunos Saint-Hubert, griffons Bleu de Gascogne, griffons croisés ou briquets de pays se sont exprimés derrière les bêtes noires dont les pieds ou traces avaient été préalablement repérés.

Il s'agit d'un exercice difficile compte-tenu de la distance de fuite des sangliers et de la nécessité de conduire les juges pour qu'ils restent au contact des chasses.

Deux meutes originaires des pays de Savoie ont été qualifiées pour l'épreuve régionale de 2021 : la meute de Mickaël Milan, composée de briquets de pays et celle de Denis Juillet, composée de brunos Saint-Hubert français.

Les 7 et 8 mars...

C'est sur le plateau de la Semine en Haute-Savoie que l'AFACCC des Savoie s'est associée aux équipes expérimentées des ACCA de Challonges, Usinens et Bassy.



© Guillaume Courssat

Sous la conduite de Gérard Brillat, président de l'ACCA de Challonges et de Michel Michard, président de l'ACCA d'Usinens, cette épreuve sur lièvre a tutoyé l'excellence. 6 meutes de chiens de porcelaines, de petits bleus de Gascogne, de griffons bleu, d'ariégeois ou de chiens d'Artois, manifestement créancées dans la voie du lièvre et en provenance

des Savoie, de l'Isère ou du Jura, ont toutes débusqué des lièvres et assuré le spectacle.

Le public a pu apprécier au plus près le travail des chiens et les ruses des lièvres haut-savoyards. Deux meutes ont été qualifiées pour la finale régionale d'Yseron, prévue dans le Rhône les 13,14 et 15 mars (finalement annulée pour cause de Corona virus) : celles de messieurs Valenti et Berthet ainsi que celles de messieurs Chatenoud, Dupenloup et Giraud.

Ces concours s'inscrivent dans l'action de la FACCC qui est de promouvoir la chasse aux chiens courants et de valoriser le travail des chiens. Il s'agit aussi de s'ouvrir au grand public en donnant, par ces démonstrations sans armes, une image apaisée de la chasse. ●



© Guillaume Courssat

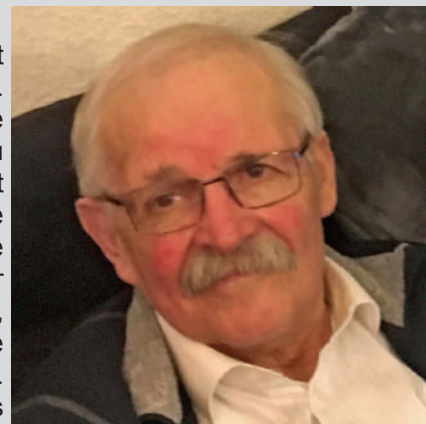
SOUVENIR...

HOMMAGE À ANDRÉ GUILLOT

Le moraliste et essayiste Joseph Joubert avait eu cette affirmation : *"Quand tu donnes, donne avec joie et en souriant"*. Cette affirmation collait bien à André Guillot. Il avait la bonne humeur chevillée au corps et il témoignait d'une convivialité extraordinaire. Qui ne l'a pas entendu chanter ça et là : "La Roche, ville lumière" ou "le printemps à Novel"... jusqu'à donner les frissons.

André nous a quittés au mois de janvier dernier. C'est au son musical des trompes de chasse, qu'il affectionnait tant, que les siens et ses fidèles amis lui ont rendu un dernier hommage. Un hommage simple et discret, à son image.

La chasse était l'une de ses nombreuses passions. Il lui aura consacré beaucoup de temps. Organisateur et animateur dans l'âme, il n'a jamais conçu profiter sans donner de sa personne. C'est ainsi notamment qu'il s'est investi en tant que président de société, puis, dès 1979, au sein du conseil d'administration de la fédération. Il n'a jamais postulé aux postes importants du conseil. Et pour autant, il en aura été, avec une grande constance, un véritable pilier sur lequel on pouvait compter. À son actif, on notera son investissement dans diverses commissions : petit gibier de plaine en qualité de responsable, répartition du repeuplement en lièvres d'Europe centrale, subventions, plan de chasse, recrutement. Il était apprécié dans ses responsabilités. Sortant du conseil en 1982, il est renouvelé dans son poste par l'assemblée générale de Sevrier à plus de 85 % des voix.



Il quitte la Fédération en 1991 et participe à son dernier conseil d'administration le 15 mai. Au cours de ce conseil d'administration il est sollicité et accepte de continuer à s'investir au service de la Fédération en qualité d'estimateur de dégâts de gibier, mission qu'il assumera durant plusieurs années.

Il nous laisse le souvenir ému de son extrême gentillesse et de sa personnalité attachante.

À Jeanine son épouse, Claire-Elisabeth, sa fille, Estelle, sa petite fille et toute sa famille, la fédération départementale et tous ses amis chasseurs tiennent à exprimer toute leur reconnaissance et leur gratitude.

PAUL MATRINGE VIENT DE NOUS QUITTER



Il a choisi le jour de Noël, jour de fête familiale hautement sympathique pour nous dire "au revoir", comme si ce passionné de rencontres et de convivialité voulait nous faire un dernier clin d'œil.

Paul est né à Cervens le 1er décembre 1932. Dès l'âge de 15 ans, il accompagnait son père Antoine à la chasse communale, poursuivant avec un égal bonheur lièvres, chevreuils ou faisans. Sans oublier ses origines cervennaises, il adhéra très vite à l'ACCA de Brenthonne, retrouvant ainsi ses origines familiales. Il aura passé 65 saisons de chasse à pratiquer une chasse responsable, préférant la musique des chiens et de son exceptionnel Bobby, au tableau de chasse. Il aura

su s'imposer, tant auprès de ses fils, Philippe et Joanny, qu'auprès des chasseurs de Brenthonne, comme un guide écouté et estimé.

Malgré sa fatigue, cette année, il n'hésita pas à honorer le jour de l'ouverture de la chasse de sa présence. Elle mit un terme à sa longue carrière cynégétique, privant désormais ses nombreux amis chasseurs, de ses conseils avisés, de sa pondération et de sa convivialité sans égale. Ses qualités avaient d'ailleurs été reconnues officiellement puisqu'à la demande de l'ACCA de Brenthonne, la fédération des chasseurs lui décerna la médaille départementale, reconnaissant ses qualités cynégétiques, sympathiques et humaines.

Le 31 décembre, au son des trompes de chasse du Rallye Bonne Fée, Paul nous a dit un dernier adieu. "Adieu Paulo".

ACCA de Brenthonne et de Cervens

ROLLAND MARMOEX ACCA de Drailant



Rolland, tu nous as quittés en ce mois de septembre suite à cette maladie que tu as combattue avec courage.

Toujours présent pour la journée nettoyage ou tout autres actions de l'ACCA, on savait pouvoir compter sur toi.

Tu chassais le grand gibier avec tes amis et ta passion était avant tout l'amour des chiens.

Ton franc parlé et ton honnêteté ont fait de toi un grand homme.

Ton sourire nous restera Rolland

ACCA de Drailant

Travaux accès difficile

Transport camion grue 6x6

Criblage matériaux

Rognage souches

Débroussaillage

Cédric GAYDON

Eurl

Travaux spéciaux et forestiers

TP • VRD

Accessoires

- godet cribleur
- godet de curage orientable
- godets de 30cm à 1m
- broyeur forestier
- rogneuse de souche
- brise-roche hydraulique
- tête d'abattage AFM 45

Tél. 06 82 80 66 71
c_gaydon@hotmail.fr
www.gaydon-pellearaignee.com

1801, Route des Grandes Alpes - 74110 MORZINE



2993 AVENUE DES VALLÉES - 74300 THYEZ - TÉL. 04 50 34 02 61

10 % DE REMISE SUR PRÉSENTATION DU PERMIS DE CHASSER

François ROSNOBLET

*Dresseur professionnel
Diplômé de la DRAPP*

Débouillage toutes races de chiens d'arrêt

*Étalon SETTER ANGLAIS
disponible pour saillie.*

Vainqueur coupe de France de chasse 2017

DRESSAGE CHASSE

*Sociabilisation de votre chien
(craintivité et peur du coup de feu)*

**Prépare votre chiens pour les examens
(TAN, rapport à l'eau...) et épreuves de BICP**

06 85 95 42 47

(entre Frangy et Chanay)



Rejoignez-nous sur
facebook

Le Colvert

Armurerie - Coutellerie

Depuis
1996

19 rue Vallon - 74200 THONON LES BAINS - Tél : 04.50.71.04.48

Samedi 27 juin



Testez à balles réelles
les armes BLASER, SAUER et les optiques ZEISS
lors des journées Silence On tire !

SAUER



Carabine BLASER R8
avec silencieux intégré



Carabine BLASER avec silencieux



Carabine R8 BLASER Ultimate

Essai et présentation par le responsable BLASER France
des nouveautés armes et optiques BLASER, SAUER, ZEISS sur notre stand de tir
Remise spéciale pour tout achat ce samedi

INSCRIPTION OBLIGATOIRE UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS au 04.50.71.04.48



Nouvelle
K95 Ultimate



Nouvelle:
SAUER 101 Highland XTC
Poids 2.45Kg

Gamme lunettes
BLASER Infinity
ZEISS V4 - V6 - V8

Grande Nouveauté:
Monoculaire ZEISS DTI
thermique



Samedi 18 juillet



Journée optiques SWAROVSKI et KAHLES



Présentation de la gamme de lunettes et de jumelles par le fournisseur
Remise spéciale pour tout achat ce samedi

INSCRIPTION OBLIGATOIRE UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS au 04.50.71.04.48



dG

1er équipement optique
qui vous permet d'identifier
et de partager vos observations



Photo et vidéo
avec smartphone
sur longue vue

Test des jumelles :

Campanion - SLC - EL
Longue vue

Essai au tir :

Lunette d'approche Z8 3.5-28X50
Lunette Z8I 0.75-6X24
le plus grand champ de vision du monde

La saison d'entrainement débute

Sanglier courant :
20 € la séance + balles



Séance uniquement
sur rendez vous
Tél : 04.50.71.04.48
4 Tireurs minimum

Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12 h et 14h à 19h - le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

* **Armes Cat C soumis à déclaration**

* photos non contractuelles

* dans la limite des stocks disponibles